

LES DANGERS DE L'INCENDIE



Les fortes chaleurs et la force du vent augmentent le risque incendie.



Les herbes sèches sont le premier vecteur de feu.



En été, un départ de feu peut très rapidement produire un incendie hors de contrôle.



Le feu peut se déplacer plus vite qu'un randonneur (4 km/h).



Les fumées arrivent avant les flammes. Par leur opacité, elles désorientent et peuvent entraîner des intoxications sévères.

DONNER L'ALERTE



“ FACE À UN DÉPART DE FEU, J'ALERTE AU PLUS VITE LES SECOURS ”

🇬🇧 If you witness a fire, call 18 or 112 for help !

18

ou

112

114

pour personnes malentendantes

Les informations à fournir à l'opérateur :

Vos coordonnées, votre localisation précise, la nature du feu (dégâts, fumées...) ce qui vous paraît menacé.

AYONS LES BONS
RÉFLEXES
feux-foret.gouv.fr

FACE AU FEU

- Gardez votre calme. La panique peut aggraver votre situation.
- Ne vous approchez pas des flammes.
- Éloignez-vous du feu à la perpendiculaire de l'axe de propagation.
- Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- Sur la route, ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie et ne gênez pas les secours.
- Rebroussez chemin. En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.

Ne pas jeter sur la voie publique.
Document gratuit, ne peut être vendu.

QUELLE FORÊT ? VOULEZ-VOUS



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

L'ÉDITO



Carole DELGA

Présidente de la Région Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée

L'incendie est un risque majeur pour les forêts d'Occitanie. Aussi, la Région soutient les campagnes de l'Entente depuis de nombreuses années. En 2023, la Région a adopté sa « *Stratégie pour des forêts résilientes au changement climatique* », avec 6 mesures opérationnelles portant sur l'incendie.

La forêt couvre 2,6 millions d'hectares, 36 % du territoire régional, et présente une large diversité de paysages et d'essences. Elle rend d'importants services environnementaux : protection des sols et de la ressource en eau, séquestration du carbone, accueil d'une riche biodiversité... Par ses fonctions multiples, la forêt est une composante essentielle de notre patrimoine naturel et de l'attractivité régionale. Il s'y pratique de nombreux loisirs. Elle est aussi le lieu de travail et la zone d'approvisionnement en bois pour 7 000 entreprises, employant 19 000 personnes. La sensibilisation contre l'incendie contribue ainsi à préserver toutes ces précieuses fonctions.

En plus des aides annuelles aux infrastructures de DFCI, la Région Occitanie a apporté un soutien massif (près de 10 M€) vers les territoires et filières impactés par les incendies de 2025.



ACCÈS EN FORÊT

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux sont interdits. Chaque département prescrit sa propre réglementation sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1^{er} juin de l'année.

Pour connaître les conditions d'accès aux massifs forestiers, je consulte les répondants et sites web :

Aude : risque-prevention-incendie.fr/11

Gard : risque-prevention-incendie.fr/30

Hérault : risque-prevention-incendie.fr/34

Pyrénées Orientales : risque-prevention-incendie.fr/66

Tarn : risque-prevention-incendie.fr/81



Scannez pour découvrir la
prévention incendie en Occitanie

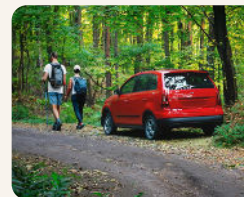
LES BONNES PRATIQUES



EN FORÊT

Je proscriis la cigarette, le BBQ et les feux de camps.

Il est interdit de fumer dans les bois et les forêts (jusqu'à 200 mètres de ceux-ci) pendant la période à risque d'incendie, fixée par arrêté préfectoral.



EN VOITURE, JE VEILLE À

Éteindre ma cigarette dans un cendrier approprié ou de poche.

Éviter de stationner dans les zones herbeuses et devant les barrières DFCI pour ne pas gêner les secours.

VOTRE SORTIE EN FORÊT

- Consultez chaque jour la météo et portez une tenue adaptée.
- N'oubliez pas votre téléphone portable et l'eau nécessaire.
- Ne quittez jamais les chemins balisés.
- Prévenez votre entourage de votre itinéraire.
- Stationnez toujours sans gêner les secours.
- Retrouvez la carte du risque et des accès en forêt.

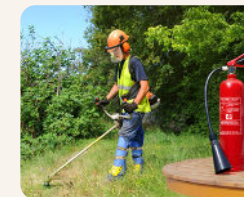


AU JARDIN : dans les parcelles situées en forêt et à moins de 200 mètres d'une forêt.

Je privilégie un barbecue en dur, attendant à la construction, avec un point d'eau, un pare-étincelles, placé sur une surface non inflammable.



J'adapte mes travaux en fonction des jours à haut risque, des heures les plus chaudes ou venteuses.



Je contrôle toujours la zone déjà travaillée et je veille à avoir à proximité un moyen d'extinction adapté.

Je tiens compte de la réglementation de mon département : des arrêtés préfectoraux peuvent réglementer l'usage des barbecues, des brûlages, des travaux, l'usage des tronçonneuses, débroussailleuses, tondeuses...

Pour éviter tout départ de feu, **j'entretiens et je nettoie régulièrement mon matériel,** j'utilise un entonnoir pour les pleins d'essence.

En été comme toute l'année, **je bannis le brûlage de déchets végétaux dans mon jardin,** la seule dérogation porte sur l'incinération des produits du débroussaillage strictement réglementé (horaires, périodes, modalités).

🇬🇧 No smoking and do not throw out your cigarette butts in forest - Barbecues and camp fires are strictly prohibited in forest. Warning !
Parking motor vehicles next to dry vegetation is dangerous - Never burn yard waste during the risk period

